

DEC211651DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Soraya Boudia pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8211 intitulée « Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société » (CERMES 3)**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8211 intitulée « Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société » (CERMES 3), dont la directrice est Madame Catherine Bourgain ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Soraya Boudia, professeure des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Soraya Boudia, délégation est donnée Monsieur Maurice Cassier, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Soraya Boudia et de Monsieur Maurice Cassier, délégation est donnée à Madame Aude Beliard, maîtresse de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Soraya Boudia, de Monsieur Maurice Cassier et de Madame Aude Beliard, délégation est donnée à Monsieur Jean-Guy Gay, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La directrice d'unité  
Catherine Bourgain

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.